

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

§ § § § § §

Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 décembre 2014

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du vendredi 28 novembre 2014, s'est réuni le vendredi 12 décembre 2014, sous la présidence de M. ROBO Maire de VANNES.

Présents :

M. David ROBO, M. Lucien JAFFRE, M. François ARS, Mme Pascale CORRE, Mme Nadine DUCLOUX, Mme Jeanine LE BERRIGAUD, M. Pierre LE BODO, M. Olivier LE COUVIOUR, Mme Anne LE DIRACH, Mme Odile MONNET, Mme Christine PENHOUËT, M. Gabriel SAUVET, M. Gérard THEPAUT, Mme Antoinette LE QUINTREC, M. Michel GILLET, M. Patrick MAHE O'CHINAL, Mme Christiane RIBES, Mme Violaine BAROIN, M. François BELLEGO, M. Jean-Christophe AUGER, Mme Cécile JEHANNO, Mme Annaïck BODIGUEL, Mme Hortense LE PAPE, M. Philippe FAYET, M. Gilles DUFEIGNEUX, Mme Chrystel DELATTRE, Mme Isabelle LETIEMBRE, M. Frank D'ABOVILLE, M. Maxime HUGE, M. Olivier LE BRUN, M. Vincent GICQUEL, Mme Caroline ALIX (du début au point 48), M. Guillaume MORIN, M. Fabien LE GUERNEVE, Mme Ana BARBAROT, Mme Micheline RAKOTONIRINA, M. Franck POIRIER, M. Christian LE MOIGNE, M. Simon UZENAT, M. Bertrand IRAGNE, M. Nicolas LE QUINTREC, M. Roland FAUVIN

Pouvoirs :

Mme Catherine LE TUTOUR à M. Olivier LE BRUN
Mme Caroline ALIX à Mme Odile MONNET (du point 49 à la fin)
Mme Latifa BAKHTOUS à M. David ROBO

Absente excusée:

Mme Sophie GRARE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Mme Ana BARBAROT

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2014

ENSEIGNEMENT

Ecoles Publiques et Privées - Classes de découverte - Conditions d'octroi de l'aide financière de la ville pour les élèves vannetais

Mme Christine PENHOÛËT présente le rapport suivant

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte son concours financier aux élèves vannetais qui partent en classes de découverte, organisées par les écoles publiques et privées, et par délibération en date du 30 mars 2011, les conditions d'octroi de notre aide financière ont été élargies et un dispositif particulier a été mis en place pour les classes maternelles.

Par délibération en date du 14 décembre 2012, a été revalorisée l'aide de la Ville, à savoir :

Classe élémentaire : 90 € / enfant Vannetais / séjour 5 jours

Classe maternelle : 45 € / enfant Vannetais / séjour 2 jours.

Aujourd'hui, afin de permettre la mise en place de séjours de plus courte durée pour les enfants d'école élémentaire, compte tenu des demandes de réadaptation du dispositif, il est proposé :

Classe élémentaire :

22,50 € / enfant Vannetais / séjour de deux jours

45 € / enfant Vannetais / séjour de trois jours

67,50 € / enfant Vannetais / séjour de quatre jours

90 € / enfant Vannetais / séjour de cinq jours

Classe maternelle (inchangé) :

45 € / enfant Vannetais / séjour de deux jours

Vu l'avis des Commissions :

Affaires sociales, Famille, Jeunesse, Education
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- De pérenniser le dispositif voté le 30 mars 2011

- De fixer l'aide financière de la Ville ainsi qu'il suit :

Classe élémentaire :

22,50 € / enfant Vannetais / séjour de deux jours

45 € / enfant Vannetais / séjour de trois jours

67,50 € / enfant Vannetais / séjour de quatre jours

90 € / enfant Vannetais / séjour de cinq jours

Classe maternelle (inchangé) :

45 € / enfant Vannetais / séjour de deux jours

- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents et accomplir toutes formalités relatives à ce dossier

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services



Jean-Paul SIMON